

Les commissions électorales provinciales s'installent dans tout Cuba



La Havane, 5 janvier, (RHC).- Les membres des commissions électorales provinciales ont pris possession de leur charge. Ces commissions ont pour mission d'organiser, de diriger et de valider dans les 15 provinces de notre pays le référendum sur la Constitution prévu le 24 février.

Chaque commission provinciale a un président, un vice-président, une secrétaire et 12 membres qui représentent divers organismes et entités.

Les autorités politiques et gouvernementales de chaque province ont assisté à l'assermentation de ces commissions ainsi que des représentants d'organisations sociales.

Dans les jours qui viennent, aura lieu l'installation des commissions électorales dans les 168 communes du pays et dans les circonscriptions.

Une commission électorale spéciale relevant du ministère cubain des Affaires étrangères a été également installée à l'intention des Cubains qui s'acquittent de missions officielles à l'étranger.

L'Assemblée Nationale a adopté le 22 décembre un projet de Constitution modifié à 60% suite aux propositions avancées lors des milliers d'assemblées organisées dans des lieux de travail et d'études ainsi que dans la communauté.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/180339-les-commissions-electorales-provinciales-sinstallent-dans-tout-cuba>



Radio Habana Cuba